

Dernière mise à jour : [12 juillet 2021]

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société WINAMAX, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 155 932 (ci-après " la Société ") éditrice du site winamax.fr (ci-après " le Site "), met à votre disposition une plateforme de jeu de poker en ligne sur laquelle vous pouvez participer à des tournois ou à des tables de cash game, ainsi qu'une plateforme de paris sportifs sur laquelle vous pouvez engager des mises sur des événements sportifs, avant ou pendant leur déroulement (en " live ").

Article 1 - Acceptation des Conditions Générales

Pour pouvoir s'inscrire et jouer sur le Site, vous devez avoir accepté expressément et irrévocablement les présentes Conditions en cochant la case prévue à cet effet sur le Site. Vous déclarez et reconnaissez ainsi avoir lu et accepté les présentes Conditions. La Société se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions. Vous serez informé des modifications pour vous permettre d'en prendre connaissance et de les accepter.

Pour pouvoir jouer au poker, vous déclarez et reconnaissez avoir lu et accepté le règlement des jeux de poker.

Pour pouvoir engager des mises sur des événements sportifs, vous déclarez et reconnaissez avoir lu et accepté le règlement des paris.

Vous devez également avoir pris connaissance de la Politique de confidentialité de Winamax.

Article 2 - Modalités d'inscription et engagements du joueur

2.1 Création du compte provisoire

Conditions d'inscription

L'utilisation du Site suppose que vous vous inscriviez préalablement en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet. En l'absence de compte créé, il est impossible de jouer sur le Site.

Seule une personne physique majeure peut jouer sur le Site.

Vous ne devez disposer que d'un seul compte actif.

Modalités d'inscription

Vous devez renseigner les données personnelles suivantes : nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, civilité (Madame, Monsieur, Mademoiselle), adresse de votre domicile, adresse électronique, numéro de téléphone (fixe ou portable). Vous devez également définir le montant maximum que vous pourrez déposer par semaine sur votre compte Winamax.

Toute donnée communiquée par vos soins l'est sous votre unique et entière responsabilité et ne peut en aucune manière engager la responsabilité de la Société.

Si vous résidez dans un pays autre que la France, Il vous appartient de vérifier que la législation de votre pays vous autorise à vous inscrire et jouer sur notre site.

La Société se réserve le droit d'interdire l'utilisation de pseudonymes et/ou d'avatars qu'elle juge inappropriés, notamment ceux présentant un caractère politique, raciste, pornographique, insultant, violent, faisant l'apologie de la drogue et/ou des armes.

Une fois les informations saisies, un email vous est envoyé, contenant un lien cliquable permettant de valider l'exactitude de votre adresse mail.

Fonctionnement du compte provisoire

Lors de votre inscription sur le Site, il vous est précisé que le compte est créé à titre provisoire dans l'attente que vous adressiez les justificatifs suivants dans le délai maximum de trente (30) jours, à compter de l'inscription en ligne :

- la copie de votre carte d'identité nationale OU de votre passeport OU de votre permis de conduire (document en cours de validité) ;
- un justificatif de domicile de moins d'un an (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, d'internet ou de téléphone ou un avis d'imposition).

Ces documents doivent être d'une qualité permettant de lire les informations présentes. Vous pouvez nous les faire parvenir :

- directement depuis votre espace personnel ;
- par email à l'adresse support@winamax.fr ;
- par courrier postal (sans affranchir) à l'adresse suivante :
WINAMAX
LIBRE REPONSE 80986
75342 PARIS CEDEX 07

Pour valider votre adresse postale, au lieu de fournir un justificatif de domicile, vous pouvez choisir l'envoi par courrier postal d'un code d'activation à votre domicile. À réception, vous devrez renseigner ce code personnel sur votre compte.

Le non-respect de ce délai de trente (30) jours entraîne la désactivation du compte. Si les pièces ne sont toujours pas communiquées à la Société (ou le code d'activation renseigné à la place du justificatif de domicile) à l'issue d'un délai de soixante (60) jours, à compter de l'inscription en ligne, le compte sera définitivement clôturé.

La société vous informera par email du motif de cette clôture.

Les sommes déposées sur ce compte provisoire ne peuvent être utilisées que pour jouer sur le Site.

Vous ne pouvez pas demander le reversement des sommes de votre compte provisoire sur votre compte bancaire avant la validation définitive de votre compte.

Vous ne pouvez pas accéder aux tables de poker mutualisées (internationales) avec votre compte provisoire. Ces tables sont réservées aux joueurs avec un compte définitivement validé.

2.2 Validation définitive du compte

Vérifications des informations par la Société et seuil de retrait

La Société accuse réception des documents que vous lui avez transmis et procède à toute vérification utile pour s'assurer de la concordance des données renseignées sur le formulaire d'inscription en ligne avec les documents transmis. Une fois vos documents vérifiés par la Société, vous devez définir votre seuil de retrait (la somme au-delà de laquelle un virement automatique sera effectué vers votre compte bancaire) pour que votre compte joueur soit définitivement validé.

2.3 Fonctionnement du compte

Précautions de connexion

Vous devez toujours vous assurer que les liens qui prétendent vous diriger vers les pages de winamax.fr le font réellement. La fenêtre d'adresse de votre navigateur doit commencer par <https://www.winamax.fr/> pour que la connexion soit sécurisée (vérifiez la présence du cadenas sur votre écran avant d'écrire). Tout autre libellé d'adresse ne provient pas de la Société.

À chaque connexion sur le Site, il vous sera demandé votre adresse électronique, votre mot de passe et votre date de naissance, qui sont instantanément vérifiés avec les données enregistrées lors de la création de votre compte. En cas de non-conformité, la connexion au Site est impossible.

Toute connexion avec vos identifiants sera réputée faite par vous-même. Vous devez veiller à vous déconnecter du Site à la fin de chaque session et prendre toutes les précautions nécessaires à la confidentialité de vos données personnelles. Toute remise volontaire de vos identifiants à un tiers entraînera la clôture de votre compte et l'exclusion du Site.

La Société ne peut en aucune manière voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation du Site par un tiers au moyen de vos données personnelles.

Vous devez informer immédiatement la Société de toute utilisation non autorisée de vos données confidentielles. Votre compte sera alors immédiatement désactivé et une enquête du support client sera diligentée.

Changement de vos éléments d'identification

Vous devrez informer la Société de tout changement des paramètres d'identification vous concernant, dont notamment, les changements d'adresse postale. Vous devrez adresser toute pièce justificative du changement opéré dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle vous avez informé la Société.

En cas de non-respect de la présente disposition, ou si les pièces justificatives ne correspondent pas aux données saisies, votre compte sera immédiatement clôturé.

La société vous informera par email du motif de cette clôture.

Flux entre votre compte joueur définitif et votre compte bancaire

Vous devez être l'auteur des dépôts sur votre compte joueur.

Si vous choisissez de procéder à un dépôt sur votre compte joueur au moyen du Service Voucher Winamax émis par l'établissement de monnaie électronique SYSPAY, vous devez vous connecter à votre compte joueur Winamax et demander un code barre Winamax. Ce code barre est unique et personnel et constitue votre identifiant de compte joueur Winamax. Vous ne devez pas le transmettre à un autre joueur ou utilisateur. Vous avez également l'interdiction d'utiliser le code barre Winamax d'un autre compte joueur.

Pour pouvoir utiliser le Service Voucher Winamax afin d'effectuer un dépôt sur votre compte joueur, vous déclarez et reconnaissez avoir lu et accepté les Conditions générales d'utilisation du Service Voucher Winamax (« SVW ») disponibles et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://api-sesame.cashlib.com/cgu/winamax/cgu-winamax-sesame.pdf>

Pour pouvoir demander le versement des sommes de votre compte joueur vers votre compte bancaire vous devez renseigner vos coordonnées bancaire (IBAN, RIB ou compte Skrill) et fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Vous pouvez nous le faire parvenir :

- directement depuis la page de retrait du Site ;
- par email à l'adresse support@winamax.fr ;

- par courrier postal (sans affranchir) à l'adresse suivante :
WINAMAX
LIBRE REPONSE 80986
75342 PARIS CEDEX 07

Le compte bancaire doit être ouvert à votre nom auprès d'un prestataire de services de paiement établi dans un état membre de l'Union Européenne ou un état partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Une fois votre Relevé d'Identité Bancaire validé par la Société, vos avoirs exigibles pourront être reversés sur votre compte bancaire. Les versements se feront sur simple demande de votre part via la page de retrait prévue à cet effet dans votre espace personnel du Site.

Un versement vers votre compte bancaire est également effectué de manière automatique lorsque le solde de votre compte joueur dépasse le seuil de retrait que vous avez défini. Si vous n'avez pas encore fourni de Relevé d'Identité Bancaire (RIB), le versement automatique sera mis en attente.

Tous crédits d'argent, points de fidélité (Miles), tickets de tournois, bonus promotionnels ou coupons ne peuvent pas être transférés à un autre joueur.

2.4 Sécurisation des avoirs

Conformément à l'article 151 de la loi du n° 2010-476 du 12 mai 2010, modifié par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, la Société transfère les avoirs des comptes définitifs des joueurs dans un compte de fiducie géré par la société Equitis, société fiduciaire sise à Paris (75017), dans le cadre d'un contrat de sécurisation des avoirs des joueurs. La Société n'est donc pas détentrice de ces avoirs qui sont détenus dans un compte de fiducie et géré par la fiduciaire. L'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation vaut acceptation par le joueur du bénéfice de ce contrat de sécurisation des avoirs des joueurs de la Société.

Article 3 - Clôture du compte

La Société clôturera le compte du joueur lorsque son titulaire :

- en fait la demande ;
- ne lui a pas communiqué, dans le délai de soixante jours à compter de l'ouverture d'un compte provisoire, l'ensemble des pièces nécessaires à la validation de son compte de joueur ;
- ne lui a pas communiqué, dans le délai de soixante jours à compter de la modification de ses coordonnées, les pièces justificatives correspondantes ;
- vient à être interdit de jeu en application de la réglementation en vigueur ;
- n'a pas d'activité sur le site pendant une période d'un an ;
- n'a pas accepté, dans un délai de 60 jours, la correction de ses informations personnelles effectuée par Winamax lorsqu'une différence est constatée entre les données communiquées à l'inscription et les informations inscrites sur la pièce d'identité.

La clôture d'un compte joueur provisoire entraîne le blocage immédiat des sommes présentes sur le compte du joueur.

La clôture d'un compte joueur définitif entraîne le versement immédiat vers le compte bancaire du joueur des sommes présentes sur le compte du joueur, sous réserve que le joueur ait renseigné ses coordonnées bancaires, fourni un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) validé par la Société et qu'aucune activité frauduleuse ayant entraîné le blocage du compte n'a été effectué par son titulaire.

Si un tel virement est rendu impossible du fait du joueur, notamment si le joueur a changé ses coordonnées bancaires sans en avertir la Société, des frais de gestion du compte clôturé seront appliqués, limités à un montant total plafonné de 5 euros par compte, et prélevés trois mois avant l'expiration du délai de six ans. Ces frais ne s'appliquent qu'aux seuls comptes clôturés pour lesquels le virement du solde n'a pas pu être effectué du fait du joueur.

Le fonctionnement d'un compte clôturé est impossible. Les Miles accumulés et les sommes versées par la Société sous forme de bonus ou offre promotionnelle sont supprimées.

La société vous informera par email du motif de cette clôture.

Article 4 - Risques liés au jeu et mécanismes de prévention

Le Site est conçu à des fins de divertissement et pour votre usage personnel.

Vous reconnaissez que le jeu est une activité incertaine qui peut entraîner des pertes d'argent.

Vous êtes invité à prendre régulièrement connaissance des mises en garde sur les risques du jeu d'argent présentes sur le Site.

La Société vous déconseille de jouer sur le Site si, à un quelconque moment, une quelconque forme de trouble de jeu compulsif ou d'addiction a été décelée chez vous.

Afin de prévenir les risques liés au jeu, la Société a mis en place les mécanismes d'information, d'autolimitation et d'auto-exclusion suivants :

- vous pouvez consulter le solde de votre compte à tout moment, ainsi que l'historique de vos pertes, de vos gains, de vos dépôts et de vos retraits ;
- vous devez définir le montant maximum de vos dépôts hebdomadaires sur le Site, vous pouvez également définir ce montant, sur une périodicité quotidienne et/ou mensuelle ;
- vous devez définir le montant maximum de vos mises hebdomadaires sur le Site en poker et en paris sportifs, vous pouvez également définir ces montants, sur une périodicité quotidienne et/ou mensuelle ;
- vous devez définir pour le poker votre temps de jeu maximum hebdomadaire en heures, temps au-delà duquel il vous sera impossible d'entreprendre une nouvelle partie;
- vous pouvez définir le montant maximum de vos pertes d'argent sur le Site sur une périodicité quotidienne, et/ou hebdomadaire, et/ou mensuelle ;
- vous pouvez demander à être exclu du Site, pour une période comprise entre 24 heures et 12 mois.

En accédant à votre compte, vous avez la possibilité de mettre en place ou de modifier ces paramètres d'autolimitation.

De même, vous êtes invité, lors de votre inscription, et par la suite par des messages clairement visibles sur le Site, à tout moment, à consulter les pages dédiées au jeu responsable. Vous pourrez ainsi vous informer des

risques liés au jeu excessif. Vous pourrez remplir un questionnaire qui vous permettra de tester votre sensibilité au jeu excessif, voire sur les signes de votre comportement qui dénotent déjà un problème de jeu pathologique.

Enfin, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire aider par un psychologue professionnel. Un service d'information et d'assistance contre le jeu excessif ou pathologique est accessible aux joueurs et à leur entourage. Les coordonnées de ce service sont indiquées sur le Site. La Société soutient le jeu responsable et il est possible de consulter des pages d'information détaillées sur le Site.

La Société se réserve le droit d'adresser à tout moment aux joueurs des messages de mise en garde des risques liés au jeu excessif ou pathologique, de fixer des limites de jeu et de suspendre temporairement ou définitivement le compte d'un joueur si elle l'estime nécessaire.

Article 5 - Activités frauduleuses

La Société s'engage à assurer un jeu équitable et à lutter contre toute activité frauduleuse. Elle se réserve le droit de clôturer le compte d'un joueur coupable de telles activités.

Sans renoncer à d'autres voies de recours, la Société peut immédiatement émettre un avertissement, suspendre temporairement ou indéfiniment, et/ou résilier l'accès et son utilisation du Site, si un joueur :

- viole un quelconque terme des présentes Conditions Générales, du règlement des jeux de poker ou du règlement des paris sportifs ;
- ouvre plus d'un compte joueur sur le Site ;
- met son compte joueur à disposition d'une tierce personne ;
- se rend coupable de toute forme de fraude, de collusion, de tricherie ;
- utilise une carte bancaire volée ou falsifiée, ou des documents d'identité volés ou falsifiés.
- se connecte au Site en utilisant un VPN (Virtual Private Network - réseau privé virtuel)

Le Site dispose de plusieurs moyens pour déceler, empêcher, sanctionner ce type d'activités :

- Un service de surveillance humaine gère les réclamations de joueurs s'estimant victimes d'activités frauduleuses, de collusion ou de tricherie de la part d'autres joueurs. Ce service procède à des vérifications, des analyses et enquêtes, aléatoires ou sur demande, des historiques des mains et des parties jouées et des paris sur tous les événements sportifs (dont les données sont systématiquement et intégralement conservées par le Site).
- Un système d'alertes, établi par les experts du Site sur un grand nombre de critères, permettant de déceler des modes possibles de tricherie.

En cas de suspicion ou de démonstration de fraude, collusion ou tricherie, le Site, selon la gravité de la faute, procède à l'avertissement, à la suspension, à l'exclusion (temporaire ou définitive) du ou des joueurs concernés.

En tout état de cause, en cas de fermeture de votre compte par la Société en raison d'une violation des

présentes Conditions Générales, vous perdez vos droits sur les bonus ou toute autre offre promotionnelle qui vous auraient été consentis.

La Société se réserve le droit de réclamer la restitution des gains obtenus de manière frauduleuse, ainsi que les sommes déposées ayant permis de générer ces gains.

Article 6 - Lutte contre le blanchiment

La Société met en œuvre différents moyens pour lutter contre le blanchiment d'argent par l'intermédiaire du Site :

- vérification manuelle de l'identité des joueurs et de la conformité des justificatifs fournis,
- impossibilité pour les joueurs de transférer de l'argent entre eux,
- interdiction de la méthode appelée « chip-dumping » par laquelle un joueur pourrait volontairement perdre de l'argent au profit d'un autre joueur. Le Site utilise tous les moyens humains et technologiques les plus avancés pour déceler et empêcher ces comportements.

En cas de soupçon de blanchiment, la Société bloque les comptes des joueurs concernés le temps de diligenter toutes les enquêtes nécessaires et d'avertir, le cas échéant, les autorités compétentes. À l'issue desdites vérifications, et en l'absence de blanchiment, les sommes figurant sur les comptes bloqués sont reversées aux joueurs concernés.

Article 7 - Contrôle de sécurité

Afin de maintenir un niveau élevé de sécurité et d'intégrité, la Société se réserve le droit d'effectuer un contrôle de sécurité à tout moment pour valider votre identité et votre âge, ainsi que vos données d'enregistrement. Afin de faciliter les contrôles de sécurité, vous vous engagez à fournir les informations et les documents demandés par la Société. À défaut de fournir une réponse satisfaisante à la Société, cette dernière se réserve le droit de clôturer votre compte.

L'adresse IP, les dates et heures de connexion et de visualisation de chaque page sont enregistrées et conservées.

Les données vous concernant sont accessibles aux contrôles des autorités publiques dans le cadre de la vérification du respect par l'opérateur de ses obligations au titre de la réglementation applicable.

Article 8 - Forums et chats

Lorsque vous communiquez avec d'autres joueurs sur les forums et/ou chats du Site, vous vous engagez à ne tenir aucun propos discriminatoire, offensant, raciste, violent, impoli ou illégal ou violant les droits de tout tiers.

Il vous est également interdit d'utiliser le Site à des fins commerciales (messages commerciaux ou publicités indésirables).

La Société se réserve le droit d'exclure du forum tout joueur violant le présent article. Cette exclusion pourra entraîner la clôture, temporaire ou définitive, du compte du joueur.

Article 9 - Procédure de réclamation gratuite mise en place par la Société au profit des joueurs

Si vous souhaitez formuler une réclamation, de quelque nature que ce soit (fonctionnement du Site, fonctionnement de votre compte, agressivité d'un joueur sur le forum, etc..) vous pouvez écrire gracieusement par mail au support à l'adresse suivante : support@winamax.fr ou par courrier (les frais vous seront remboursés sur simple demande) à l'adresse suivante : WINAMAX - Service Réclamations, CS 50746, 75345 PARIS CEDEX 07.

Dès réception d'une réclamation, un dossier de réclamation est ouvert et un numéro lui est affecté.

Nous nous engageons à y répondre dans les 3 jours ouvrés. Le Support Client suivra le dossier jusqu'à sa complète résolution. À l'issue de sa résolution, le dossier est clôturé et archivé pendant un délai de 6 ans.

Article 10 - Médiateur des jeux

En cas de non résolution d'une réclamation et après avoir épuisé tous les recours internes auprès de Winamax, vous pourrez faire appel au Médiateur des jeux en ligne :

À l'attention de Monsieur le Médiateur des jeux en ligne

Autorité de régulation des jeux en ligne

99-101 rue Leblanc, 75015 Paris, France

mediation@anj.fr

www.mediateurdesjeux.fr

Article 11 - Données personnelles et politique de confidentialité

Winamax s'engage, dans le cadre de son activité et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, en particulier le Règlement général sur la protection des données de l'UE (« RGPD »), à garantir la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles des utilisateurs de notre site. La politique de confidentialité de Winamax est détaillée sur la page suivante : https://www.winamax.fr/a-propos_conditions-generales-d-utilisation_politique-de-confidentialite.

Article 12 - Force majeure

La Société ne peut pas être tenue pour responsable de toute interruption de fonctionnement du Site due à un cas de force majeure, notamment, mais non limitativement : les catastrophes naturelles, telles que les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les ouragans, les tempêtes tropicales ou autres ; la guerre, l'insurrection, les incendies volontaires, les embargos, les actes des autorités civiles ou militaires, ou le terrorisme ; les coupures de fibre optique, les grèves, ou des pénuries de moyens de transport, d'infrastructures, de carburant, d'énergie, de main d'œuvre ou de matériaux ; la panne des infrastructures fournissant les services de télécommunications et d'informations ; le piratage (hacking).